

"Le mouvement est derrière nous" (Jean-Michel Blanquer)

3-4 minutes

Interrogé sur les protestations lycéennes sur [Europe 1](#) le 16 décembre 2018, le ministre de l'Éducation nationale constate un "affaiblissement du mouvement". Il souligne qu'il n'a "jamais été majoritaire", si l'on compare les "300 ou 400 établissements perturbés" avec les 4 400 établissements en France. "Ce mouvement est derrière nous", déclare Jean-Michel Blanquer, qui note que ces manifestations interviennent près de 10 mois après la présentation de la réforme du bac qui avait "recueilli à ce moment-là un assentiment large". "C'est l'ambiance 'gilets jaunes' qui a créé cette mobilisation."



Jean-Michel Blanquer JBV News

"Les interrogations lycéennes sont normales", reconnaît le ministre, qui dit y avoir "répondu tout de suite". "La réforme a été construite dans le dialogue et nous avons consulté plus de 40 00 lycéens l'année dernière", qui l'ont "approuvé massivement", explique Jean-Michel Blanquer qui ne souhaite pas rouvrir une consultation.

"Le but n'est pas de défaire par une nouvelle consultation ce que nous avons fait l'année dernière. En revanche, il y a toutes une série de sujets de mise en œuvre et puis il y a une démocratie lycéenne : le Conseil national de la vie lycéenne", souligne Jean-Michel Blanquer, qui réunira ce conseil ce lundi. "C'est l'instance légitime pour avoir ce dialogue avec les lycéens." Le ministre rappelle que les familles connaîtront les cartes de formation des lycées avant les vacances de Noël ([lire sur AEF info](#)).

Le ministre considère que "le niveau de violence a parfois été exceptionnel" lors des manifestations. Il a rendu hommage à l'ensemble des personnels de l'Éducation nationale, qui ont "fait face dans des conditions difficiles, voire périlleuses".

Concernant le plan violence dans le cadre scolaire ([lire sur AEF info](#)), dont la présentation a été différée, le ministre envisage que les "obligations éducatives" des familles puissent conduire, dans certains cas, à "une amende". "Si un ado fait des dégradations sur les murs d'un collège, il est normal qu'il soit sanctionné et qu'il répare. Si cette dégradation est coûteuse et grave, c'est a minima le mécanisme assurance de la famille. Mais la famille doit être responsabilisée. On ne peut pas faire comme si de rien était", a-t-il affirmé. Le ministre a promis de nouvelles mesures qui pourront figurer dans le projet de loi "pour une école de la confiance" qui sera débattu au Parlement "début février".